



Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'Informations de la Municipalité de Bize-Minervoises
Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone Mairie : 04 68 46 10 29

**N° 81 OCTOBRE
2009**

Éditorial du Maire

Il est temps aujourd'hui que notre territoire retrouve une sérénité qui lui fait malheureusement défaut depuis de trop nombreuses années.

Dès mon arrivée à la Communauté de Communes, il y a de cela un an et demi, je me suis attaché à donner du sens à notre intercommunalité et davantage de lisibilité à notre action politique. C'est ainsi qu'avec la participation de nombreux élus qui avaient accepté de participer au fonctionnement de notre Collectivité, nous avons élaboré un projet de développement pour notre territoire. Après avoir mis en conformité les statuts de notre Communauté de Communes, en leur adjoignant de nouvelles compétences, nous avons décidé de mettre en place sur notre territoire communal le régime de la Taxe Professionnelle Unique. La CLETC et le Conseil Communautaire, ont voté les Allocations de Compensation, ultime étape dans ce processus de réformes, engagé par la Communauté de communes depuis maintenant 18 mois.

Aujourd'hui, notre territoire est confronté à la réforme territoriale, dont vous avez certainement entendu parler. De futures lois vont entraîner une évolution importante de l'intercommunalité, et en ce qui concerne notre Communauté de communes, nous connaissons déjà tous les contours de l'avant-projet de loi. Le constat est simple : face à ces réformes gouvernementales qui, demain auront force de loi et s'imposeront à nous, l'union de notre territoire, l'union de nos communes au sein de la Communauté de communes, est aujourd'hui plus que jamais indispensable !

Vous le savez, quatre communes ont déjà délibéré pour adhérer à la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne, nécessitant un positionnement des huit autres.

Pour cela, il est indispensable que les 12 communes de la Communauté travaillent ensemble et conduisent une réflexion préalable à la délibération souveraine des Conseils municipaux qui devront, demain, choisir leur nouvelle collectivité d'appartenance.

La réorganisation de l'intercommunalité autour des Communautés d'agglomérations est d'ores et déjà engagée. En tant qu'élus, nous avons jusqu'en 2011 pour choisir, dans l'intérêt de nos administrés et du personnel de la Communauté de communes, quelle sera notre collectivité de rattachement.

Dès 2011, année de publication des décrets d'application de ces lois, les préfets auront toute latitude

pour terminer la carte de la nouvelle administration territoriale de la France, qui devra être effective avant 2014. C'est pourquoi il est très important qu'en 2010, nous ayons pu arrêter volontairement nos choix plutôt que de subir par la suite la décision du préfet.

Pour cela, j'ai participé à des rencontres avec des élus et des maires de ce territoire, afin d'essayer de trouver un consensus de raison qui doit nous permettre, avant la fin de l'année 2010, d'accompagner cette mutation importante de notre territoire. Cet enjeu est primordial, car notre Communauté de communes du Canal du Midi en Sud Minervoises a un riche passé intercommunal, qui fait qu'aujourd'hui nous sommes l'une des intercommunalités du département de l'Aude à détenir autant de compétences. Nous devons donc réfléchir le plus sereinement possible, dans l'intérêt des finances de nos administrés et dans l'intérêt du personnel qui travaille à la Communauté de communes.

Un consensus de raison a pu être trouvé entre 11 maires qui se sont engagés, sur une période de 12 mois, à mener ensemble une réflexion constructive pour l'avenir de notre territoire.

Dans cet esprit et préalablement aux décisions, j'ai proposé à mes collègues ma démission de mes fonctions de président de la Communauté de communes, afin de favoriser la mise en place d'une nouvelle gouvernance, dont la mission première sera de rassembler tous les élus de ce territoire et d'envisager ainsi, avec force, cohérence et vigueur, sa future destination. En agissant ainsi, je continue mon devoir tel que je me l'étais fixé, dans l'intérêt du territoire.

J'ai soumis cette décision à madame le préfet qui, j'espère, l'acceptera le plus rapidement possible afin que ce nouvel exécutif puisse œuvrer dans les meilleurs délais, et ce dans l'intérêt du territoire, du personnel et des administrés.

D'ores et déjà, je tiens à vous assurer que vous aurez connaissance de nos réflexions, de nos avancées, afin que vous ne soyez pas dans l'incertitude. Une incertitude bien compréhensible, légitime, compte tenu des conséquences que la réforme territoriale va entraîner.

Soyez assurés que nous veillerons à ce que les choix politiques que nous devons faire ne vous portent pas préjudice. Pour cela, et je pense que vous l'aurez certainement bien compris, il est indispensable que notre territoire parle d'une seule et même voix.

Bien à vous, Alain FABRE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa séance du 2 novembre 2009, le Conseil Municipal a pris les principales décisions suivantes :

◆ **Remplacement de la chaudière de la Salle des Fêtes :** Une somme de 6500 euros a été votée pour remplacer cette chaudière, vétuste et fréquemment en panne. Son remplacement par une chaudière nettement plus économe, interviendra avant fin 2009.

◆ **Dénomination d'une rue :** Le chemin communal allant du passage à niveau de la Bouillette au lieu dit «Les Charbonnières», actuellement dénommée sur le cadastre «Chemin latéral à la voie (ferrée)», et qui dessert actuellement des habitations, s'appellera désormais chemin des Charbonnières.

◆ **Réforme de l'organisation territoriale de la France :** Sur proposition des sénateurs du département de l'Aude, le Conseil municipal se prononce contre certains aspects des projets du gouvernement de réforme de l'organisation territoriale tels qu'ils peuvent actuellement être analysés :

- globalement suppression de la moitié des conseillers généraux et régionaux et fusion de leurs élections,
- à terme diminution des compétences des communes au profit des communautés ou regroupements de communes,
- pouvoirs donnés aux préfets dans la détermination des périmètres des intercommunalités,
- diminution des compétences des Conseils généraux et régionaux.

Par contre une réforme ambitieuse de la décentralisation est demandée. Il conviendrait qu'elle soit favorable à une intercommunalité plus démocratique, plus cohérente et plus solidaire.

◆ **Suppression de la taxe professionnelle :** Sur proposition des sénateurs du département de l'Aude, le Conseil se prononce contre le projet du gouvernement de supprimer la taxe professionnelle qui est une ressource importante pour beaucoup de collectivités locales. Pour compenser une partie de cette suppression, ces collectivités devraient être amenées à terme, à augmenter les impôts locaux payés par les ménages. Par contre, une mise en œuvre d'une réforme globale des finances locales est demandée.

◆ **Avis sur le projet de PPRI :** L'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) pour le

bassin audois de la Cesse a été prescrit par le préfet en janvier 2000, après les inondations catastrophiques de l'automne 1999. Il concerne les communes de Bize, Ginestas, Mirepeisset et Sallèles. Soumis à une première enquête publique en juin 2004, ce PPRI est toujours en cours d'élaboration. Un nouveau projet amendé, déposé dans les mairies des quatre communes a été soumis à une «concertation du public» du 24 août au 24 septembre 2009. Pour Bize, trois personnes ont fait des observations.

Le Conseil municipal, parallèlement à la concertation publique, a émis des observations concernant les limites du zonage de PPRI. Cette concertation sera suivie d'une enquête publique sur la dernière mouture du projet, qui devrait avoir lieu en décembre 2009 ou janvier 2010.

Un PPRI a essentiellement pour objet de délimiter des zones dans lesquelles, en raison du risque inondation, les constructions sont interdites ou soumises à des prescriptions particulières.

◆ **Approbation de l'acquisition de deux tableaux** formant un diptyque, représentant une partie du village, œuvre d'un peintre bizois, pour 300 euros. Ces tableaux ont été offerts au Père Régis Alquier à l'occasion de son départ de notre village.

DÉCLARATIONS DE RÉCOLTE

Les déclarations annuelles de récolte devront être déposées à la mairie, en principe, au plus tard le 25 novembre. Les viticulteurs apporteurs de vendanges à la cave coopérative d'Argeliers ne devront se présenter qu'après que cette cave aura transmis à la mairie les imprimés nécessaires.

RESTOS DU CŒUR

Cet hiver, les Restos du cœur ouvrent une antenne à Ginestas, 10 rue de la Peyrade. Pour tout renseignement, téléphoner au 04 68 40 83 65, les lundis, mercredi et vendredi de 14h à 16h.

Après le départ du père Régis Alquier

Pour contacter un prêtre, téléphonez à Madame Rouanet à Marcorignan au 04 68 46 86 03 ou 06 19 99 99 58

RECHERCHE DE CHORISTES

L'Ensemble Vocal de l'École de musique de notre Communauté de communes, qui se réunit tous les jeudis à 18h15 à Ginestas, recherche des choristes, sans limitation d'âge.

Pour tout renseignement, téléphoner à la secrétaire de «La Muse» au 04 68 46 12 20

CONFÉRENCE SUR LE PONT DE BIZE

Roger Monié donnera une conférence
VENDREDI 13 NOVEMBRE à 18h
à la salle des fêtes,
sur le pont de Bize de l'antiquité à nos jours.
Venez nombreux !